

DROIT DE RÉPONSE

PARU DANS "LE MONDE DES LIVRES" DU 26 OCTOBRE 2006

Dans une déclaration publiée p. 11 dans "Le Monde" en date du vendredi 29 septembre 2006, Emmanuel Faye me met gravement en cause.

Ayant eu entre ses mains les épreuves de notre livre *Heidegger, à plus forte raison*, il lui est facile – alors que le public, pour l'instant, ne peut toujours pas s'y référer – d'extraire de leur contexte des mots et des bouts de phrases choisis pour me faire dire ce qu'il souhaiterait que je dise. Un tel procédé révèle combien Emmanuel Faye craint la publication de notre livre. Ce livre en effet passe au peigne fin les arguments et la pertinence des connaissances philosophiques qu'emploie Emmanuel Faye pour soutenir la "thèse" selon laquelle la pensée de Heidegger serait *l'introduction du nazisme dans la philosophie*.

Chacun a le droit de soutenir des "thèses" extravagantes, à condition toutefois de ne pas discréditer préventivement toute critique de ces dernières en les imputant à des individus condamnables.

françois fédier

Complément d'information

Le cadre strict du droit de réponse ne permet pas d'exposer point par point comment mon accusateur "argumente". C'est pourquoi j'ajoute les précisions suivantes :

Le texte qu'incrimine mon accusateur disait exactement :

« Qu'Emmanuel Faye, lequel aime se présenter comme un cartésien de stricte observance, puisse soutenir que *mettre en doute* l'existence de chambres à gaz puisse signifier : nier l'extermination, laisse rêveur quant à sa capacité de penser par idées claires et distinctes. À suivre sa "logique", il faut en effet nier que le terme d'"extermination" puisse désormais s'appliquer à l'assassinat de ceux qui n'ont pas été tués par le gaz Zyklon B. »

Pour n'importe quel lecteur sensé, ce que je dis là est clair et net : *mettre en doute* (souligné !) est une référence explicite à Descartes, dont le nom apparaît d'ailleurs dans la même phrase. "Mettre en doute" a donc ici le sens méthodologique, celui de rejeter provisoirement toute idée préconçue à propos de ce qu'il s'agit d'examiner pour arriver à le connaître.

Mais mon accusateur *veut* que je sois "négationniste". Il feint par conséquent que sous ma plume "mettre en doute" soit employé au sens de "jeter le doute", ou "semer un doute" sur quelque chose à propos de quoi il ne serait pas permis de s'interroger (au sens où Voltaire écrit que pour tout fanatisme « le doute est un blasphème »).

Or non seulement je n'ai jamais nié que le nazisme ait programmé et entrepris d'exterminer l'ensemble du peuple juif, mais j'ai explicitement qualifié ce forfait de crime sans précédent.

Par ailleurs, on notera que le témoignage invoqué contre moi ne s'applique pas à ce que je dis. Monsieur Serge Klarsfeld déclare en effet que nier l'existence des chambres à gaz mènerait à mettre en doute le génocide. Ce que je dis, quant à moi, c'est que la certitude que nous avons du génocide ne saurait être ébranlée par une étude méthodique des conditions dans lesquelles ce crime a été perpétré.